

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE. — Paris, le 15 décembre,

RÉCEPTION DE M. THIERS A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Thiers a débuté samedi dernier à l'académie française, il y avait foule. La salle était loin de suffire à l'affluence des curieux; on en jugera en sachant que MM. de Salvandy et Persil, garde des sceaux de France, ne purent réussir à trouver place. M. de Talleyrand était assis non loin de M. Royer-Collard. Le prince diplomate se distinguait en houpelande violette au milieu de l'académie verte et brodé.

Le jeune ministre avait à faire l'éloge de M. Andrieux, il l'a fait avec esprit et beaucoup de finesse. Son discours est entremêlé de politique, et on peut l'accuser de manquer d'ordre. Il est trop étendu pour que nous le donnions en entier, une analyse serait trop sèche, nous préférons mettre sous les yeux de nos lecteurs la fin qui présente d'ailleurs un tout complet, et n'a pas besoin pour être appréciée d'être réunie à ce qui précède :

Arrêtons nous devant ce siècle orageux qui entraîna dans son cours la modeste vie de M. Andrieux; contemplons ce siècle immense qui emporta tant d'existences et qui emporte encore les nôtres.

Je suis ici, je le sais, non devant une assemblée politique, mais devant une académie. Pour vous, messieurs, le monde n'est point une arène, mais un spectacle, devant lequel le poète s'inspire, l'historien observe, le philosophe médite. Eh bien! arrêtons nous en présence de ce grand spectacle. Quel temps, quelles choses, quels hommes, depuis cette mémorable année 1789 jusqu'à cette autre année non moins mémorable de 1830! La vieille société française du XVIII^e siècle, si polie, mais si mal ordonnée, finit dans un orage épouvantable. Une couronne tombe avec fracas, entraînant la tête auguste qui la portait. Aussitôt et sans intervalle sont précipitées les têtes les plus précieuses et les plus illustres: génie, héroïsme, jeunesse, succombent sous la fureur des factions, qui s'irritent de tout ce qui chatme les hommes. Les partis se suivent, se poussent à l'échafaud; jusqu'au terme que Dieu a marqué aux passions humaines; et de ce chaos sanglant sort tout à coup un génie extraordinaire, qui saisit cette société agitée, l'arrête, lui donne à la fois l'ordre, la gloire, réalise le plus vrai de ses besoins, l'égalité civile; ajourne la liberté qui l'eût gêné dans sa marche, et court porter à travers le monde les vérités puissantes de la révolution française. Un jour sa bannière à trois couleurs éclate sur les hauteurs du Mont-Thabor, un autre jour sur le Tage, un dernier jour sur le Borysthène. Il tombe enfin, laissant le monde rempli de ses œuvres, l'esprit humain plein de son image; et le plus actif des mortels va mourir, mourir d'inaction dans une île du grand Océan!

Après tant et de si magiques événements, il semble que le monde épuisé doive s'arrêter; mais il marche et marche encore. Une vieille dynastie, préoccupée de chimériques regrets, lutte avec la France, et déclaire de nouveaux orages; un trône tombe de nouveau; les imaginations s'ébranlent, mille souvenirs effrayans se réveillent, lorsque tout à coup cette destinée mystérieuse qui conduit la France à travers les écueils depuis quarante années, cherche, trouve, élève un prince qui a vu, traversé, conservé en sa mémoire tous ces spectacles divers, qui fut soldat, proscrit, instituteur, et destinée le place sur ce trône entouré de tant d'orages, et aussitôt le calme renaît, l'espérance rentre dans les cœurs, et la vraie liberté commence.

Voilà, messieurs, les grandeurs auxquelles nous avons assisté. Quelque soit ici notre âge, nous en avons tous vu une partie, et beaucoup d'entre nous les ont vues toutes. Quand on nous enseignait, dans notre enfance, les annales du monde, on nous parlait des orages de l'antique Forum, des proscriptions de Sylla, de la mort tragique de Cicéron, on nous parlait des infortunes des rois, des malheurs de Charlemagne, de l'aveuglement de Jacques II, de la prudence de Guillaume III; on nous entretenait d'Alexandre, de César, on nous charmaient du récit de leur grandeur, des séductions attachées à leur génie, et nous aurions désiré connaître de nos propres yeux ces hommes puissans et immortels.

Eh bien! Messieurs, nous avons rencontré, vu, touché nous mêmes en réalité ces choses et ces hommes; nous avons vu un Forum aussi sanglant que celui de Rome; nous avons vu la tête des orateurs portée à la tribune aux harangues; nous avons vu des rois plus malheureux que Charles I^{er}, plus tristement aveuglés que Jacques II; nous voyons tous les jours la prudence de Guillaume, et nous avons vu César. César lui-même! Parmi vous qui m'écoutez, il y a des témoins qui ont eu la gloire de l'approcher, de rencontrer son regard étincelant, d'entendre sa voix, de recueillir ses ordres de sa propre bouche, et de courir les exécuter à tra-

vers la fumée des champs de bataille. S'il faut des émotions aux poètes, des scènes vivantes à l'historien, des vicissitudes instructives au philosophe, que vous manque-t-il, poètes, historiens, philosophes de notre âge, pour produire des œuvres dignes d'une postérité reculée!

Si, comme on l'a dit souvent, des troubles, puis un profond repos, sont nécessaires pour féconder l'esprit humain, certes, ces deux conditions sont bien remplies aujourd'hui. L'histoire dit qu'en Grèce, les arts fleurirent après les troubles d'Athènes, et sous l'influence paisible de Périclès; qu'à Rome ils se développaient après les dernières convulsions de la république mourante et sous le beau règne d'Auguste; qu'en Italie ils brillèrent sous les derniers Médicis, quand les républiques italiennes expiraient, et chez nous, sous Louis XIV, après la Fronde. S'il en devait toujours être ainsi, nous devrions espérer, messieurs, de beaux fruits de notre siècle.

Il ne m'est pas permis de prendre ici la parole pour ceux de mes contemporains qui ont consacré leur vie aux arts, qui animent la toile ou le marbre, qui transportent les passions humaines sur la scène; c'est à eux à dire s'ils se sentent inspirés par ces spectacles si riches! Je craindrai moins de parler ici pour ceux qui cultivent les sciences, qui retracent les annales des peuples, qui étudient les lois du monde politique. Pour ceux là, je crois le sentir, une belle époque s'avance. Déjà trois grands hommes, Laplace, Lagrange, Cuvier, ont glorieusement ouvert le siècle. Des esprits jeunes et ardents se sont élancés sur leurs traces. Les uns étudient l'histoire mémorable de notre planète, et se préparent à éclairer l'histoire de l'espèce humaine par celle du globe qu'elle habite. D'autres, saisis d'un ardent amour de l'humanité, cherchent à soumettre les éléments à l'homme pour améliorer sa condition. Déjà nous avons vu la puissance de la vapeur traverser les mers, réunir les mondes; nous allons la voir bientôt parcourir les continents eux mêmes, franchir tous les obstacles terrestres, abolir les distances, et rapprochant l'homme de l'homme, ajouter des quantités infinies à la puissance de la société humaine!

À côté de ces vastes travaux sur la nature physique, il s'en prépare d'autres beaux encore sur la nature morale. On étudie à la fois tous les temps et tous les pays. De jeunes savans parcourent toutes les contrées. Champollion expire, lisant déjà les annales jusqu'alors impénétrables de l'antique Egypte. Abel Remusat succombe au moment où il allait nous révéler les secrets du monde oriental. De nombreux successeurs se disposent à les suivre. L'ai devant moi le savant vénérable qui enseigne aux générations présentes les langues de l'Orient. D'autres érudits sondent les profondeurs de notre propre histoire; tandis que ces matériaux se préparent, des esprits créateurs se disposent à s'en emparer pour refaire les annales des peuples. Quelques uns, plus hardis, cherchent, après Vico, après Herder, à tracer l'histoire philosophique du monde; et peut être notre siècle verra-t-il le savant heureux qui profitant des efforts de ses contemporains, nous donnera l'édifice de cette histoire générale où seront révélées les éternelles lois de la société humaine. Pour moi, je n'en doute pas, notre siècle est appelé à produire des œuvres dignes des siècles qui l'ont précédé.

Les esprits de notre temps ne sont pas doués moins heureusement de plus, ils sont profondément érudits, et ils ont surtout une immense expérience des hommes et des choses. Comment ces deux puissances, l'érudition et l'expérience, ne féconderaient-elles pas leur génie? Quand on a élevé, abaissé par les révolutions, quand on a vu tomber ou s'élever des rois, l'histoire prend une tout autre signification. Oserais-je avouer, messieurs, un souvenir tout personnel? Dans cette vie agitée qui nous a été faite à tous depuis quatre ans, j'ai trouvé une seule fois quelques jours de repos dans une retraite profonde. Je me hâtais de saisir Thucydide, Tacite, Guicciardin, et en relisant ces grands historiens, je fus surpris d'un spectacle tout nouveau. Leurs personnages avaient, à mes yeux, une vie que je ne leur avais jamais connue. Ils marchaient, parlaient, agissaient devant moi, je croyais les voir vivre sous mes yeux, je croyais les reconnaître, je leur aurais donné des noms contemporains. Leurs actions, obscures auparavant, prenaient un sens clair et profond; c'est que je venais d'assister à une révolution et de traverser les orages des assemblées délibérantes.

Notre siècle, messieurs, aura pour guides l'érudition et l'expérience. Entre ces deux muses austères, mais puissantes, il s'avancera sérieusement vers des vérités nouvelles et fécondes. J'ai, du moins, un ardent besoin de l'espérer; je serais malheureux si je croyais à la stérilité de mon temps. J'aime ma patrie, mais j'aime aussi, et j'aime tout autant mon siècle. Je me fais de mon siècle une patrie dans le temps comme mon pays en est une dans l'espace, et j'ai besoin de rêver pour l'un et l'autre un vaste avenir.

Au milieu de vous, fidèles et constants amis de la science, permettez-moi de m'écrier: Heureux ceux qui prendront part aux nobles travaux de notre temps! heureux ceux qui pourront être rendus à ces travaux, et qui contribueront à cette œuvre scientifique, historique et morale, que notre âge est destiné à produire! La plus belle des gloires leur est réservée, et surtout la plus pure, car les factions ne sauraient

la souiller. En prononçant ces dernières paroles, une image me frappa; vous vous rappelez tous qu'il y a deux ans, un fléau cruel ravageait la France, et atteignant à la fois tous les âges et tous les rangs, mit tour à tour en deuil l'armée, la science, la politique.

Deux cercueils s'en allèrent en terre presque en même tems; ce fut le cercueil de M. Casimir Périer et celui de M. Cuvier. La France fut émue en voyant disparaître le ministre dévoué, qui avait épuisé sa noble vie au service du pays. Mais quelle ne fut pas aussi sa douleur, en voyant disparaître le savant illustre qui avait jeté sur elle tant de lumières? Une douleur universelle s'exprima par toutes les bouches les partis eux-mêmes furent justes. Entre ces deux tombes, celle du savant ou de l'homme politique, personne n'est appelé à faire son choix; car c'est la destinée qui, sans nous, malgré nous, dès notre enfance, nous achemine vers l'une ou vers l'autre; mais, je le dis sincèrement, au milieu de vous, plus heureuse cent fois la vie qui s'achève dans la tombe de Cuvier, et qui se recouvre, en finissant, des palmes immortelles de la science.

La séance de la chambre des députés d'aujourd'hui 15, n'a rien présenté d'intéressant. M. Anisson-Dupeyron a développé au milieu d'un bruit des conversations particulières et devant une centaine de membres, sa proposition pour le défrichement des forêts.

— Une ordonnance royale d'hier 14, nomme M. Montavilet chef de la légion de cavalerie de la garde nationale parisienne.

— Par ordonnance du 13, M. Sauzet, député, est nommé membre de la commission chargée de la répartition des fonds destinés aux blessés et victimes d'avril, en remplacement de M. Dugas-Montbel, décédé.

— Le schah de Perse vient de conférer à M. Joubert la décoration de l'ordre du Lion et du Soleil de cet empire, enrichis de rubis et de diamans. M. Outrey, consul de France à Trébizonde, a obtenu la même faveur.

— Une nouvelle assurance, qui va tailler bien de la besogne aux juges, vient de se fonder à Paris. Souvent en province on craint d'appeler d'un procès, à cause des frais et des démarches que cela occasionne; une compagnie va parer à cet inconvénient, elle assure « contre la perte des frais des procès en matière civile et commerciale, faillites et concordats, devant la cour de cassation, le conseil d'état, les cours royales, et tous les tribunaux de France. »

— M. le marquis Desmontiers de Méruville, pair de France, vient de mourir à Rouen. M. Desmontiers descendait par sa mère du chancelier de l'hôpital.

Les lettres et les journaux de la frontière assurent que Mina est enfin sorti de Pampelune pour tenir la campagne, et qu'une affaire générale est prochaine. Il organise, dit-on, son armée en sept colonnes. Sa présence le 6 dans les Aludes annoncerait qu'il voulait protéger quelque convoi.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 16 DÉCEMBRE.

Un grand concours de monde assistait au *Te Deum* qui a eu lieu aujourd'hui à midi à l'église des SS. Michel et Gudule.

On a remarqué que tous les ministres étrangers accompagnés de leurs secrétaires, assistaient à ce *Te Deum*. Plusieurs membres de la chambre des représentans, entr'autres MM. Dumortier et Delafaille portaient la décoration adoptée dans le dernier comité secret de la chambre.

— Hier à 3 heures de l'après-midi, la société de la Grande Harmonie s'est rendue au palais, et a donné une sérénade au roi, à l'occasion de sa fête.

Le nombre des officiers qui ont souscrit pour le banquet qui a lieu aujourd'hui, s'élevait déjà hier à 252. Plusieurs doivent encore souscrire ce matin. Parmi les souscripteurs on remarque M. le général Evain, ministre directeur de la guerre.

— Avant-hier, la commission des pensions s'est assemblée, sous la présidence de M. Nypels, à l'effet de statuer sur le sort de plusieurs militaires de notre armée atteints de cécité.

— On écrit de Braine-Lalleud, que le curé ayant refusé de recevoir à l'église le corps du capitaine d'artillerie Pariset, tué malheureusement en duel ces jours derniers, le convoi de cet officier a été escorté jusqu'au cimetière de la commune, par plusieurs centaines de personnes notables de la commune, de tout âge et de toute profession. La société d'harmonie de Braine-Lalleud, dont la présidence appartient à M. le bourgmestre, précédait le convoi, jouant des airs funèbres. Le personnel des deux batteries de Waterloo et de Braine-Lalleud y assistait. L'inhumation a eu lieu au milieu du plus grand recueillement, et l'officier supérieur qui commande les deux batteries a prononcé sur la tombe une allocution touchante, dans laquelle il a exprimé les regrets que faisait éprouver la mort du capitaine Pariset à tous ses camarades.

Cet officier est également regretté de tous les habitans de Braine-Lalleud, qui lui ont assez témoigné par l'empressement qu'ils ont mis à lui rendre les derniers devoirs, (Courrier.)

Un arrêté royal du 15 décembre porte :

Considérant que quelques commissariats de milice s'étendent sur le territoire de plusieurs commissariats de district ;

Considérant que les déplacements auxquels les opérations de la milice donnent lieu, occasionnent aux miliciens et aux membres des administrations locales des frais et une perte de temps considérables ; que souvent même, par suite de l'éloignement du siège du conseil de milice, ces derniers ne peuvent assister à des séances où leur présence est cependant nécessaire.

Considérant que ces inconvéniens peuvent être diminués en formant un conseil de milice pour chaque district administratif ;

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. La circonscription des commissariats de milice et le ressort des conseils de milice sera, à partir du premier janvier 1835, la même que celle des commissariats de district.

Art. 2. Les commissaires de district qui exercent en même temps les fonctions de commissaire de milice dans un autre district, les remettront aux commissaires de ces districts, qui en sont chargés par le présent arrêté.

À l'ouverture de la séance d'aujourd'hui un amendement a été déposé par M. Pirson, tendant à ne pas faire supporter les 10 centimes additionnels aux droits de douanes, de transit, de tonnage, accises et timbres collectifs ; timbre, enregistrement, greffe, hypothèque et succession. Il propose de remplacer cette somme par une contribution réellement personnelle sur toute la population en général.

M. Desmanet de Biesme a proposé ensuite, par motion d'ordre, l'ajournement de la discussion de l'article additionnel en le soumettant à l'examen des sections. En attendant, on voterait le budget des voies et moyens et la subvention extraordinaire formerait plus tard un projet de loi séparé.

MM. Coghen, Meeus et Gendebien ont appuyé cette motion à laquelle M. le ministre des finances a déclaré ne pouvoir se rallier.

M. le ministre des affaires étrangères a pris la parole pour donner quelques explications sur ce qu'il a dit dans la séance du 8 ; il fait observer qu'il a bien affirmé que rien n'était changé, à la connaissance du gouvernement, dans la politique extérieure, mais qu'il a aussi fait entendre que les renseignemens parvenus à Bruxelles annoncent de la part de la Hollande une augmentation d'armement. Dès lors on comprend, dit-il, combien il importe de se mettre en garde contre toute surprise. Au surplus, je demande à la chambre d'entendre les explications du ministre de la guerre avant de voter sur la motion d'ordre de l'honorable M. Desmanet de Biesme.

M. le ministre de la guerre, dans un rapport assez étendu et qui excite au plus haut point l'attention de la chambre, soutient la nécessité et l'opportunité de la subvention. Il entre dans de longs

développemens pour démontrer que le département de la guerre en Hollande peut augmenter l'effectif de l'armée sans avoir besoin de crédit préalable. M. le ministre termine en déclarant que la sûreté du pays exige le sacrifice qu'on lui demande, sacrifice sans doute éventuel ; mais dans les circonstances actuelles il ne pourrait, sans cette subvention, accepter la responsabilité de la direction de l'armée.

(M. le ministre de la guerre a dit entre autres choses que d'après les renseignemens reçus, la Hollande fortifie toutes ses places et ses positions militaires, elle renouvelle ses approvisionnemens et en fait de nouveaux, elle appelle sous les armes les miliciens et les schutters.)

M. le ministre des affaires étrangères reprenant la parole, insiste avec beaucoup d'énergie sur l'obligation pour la Belgique de s'imposer noblement pour le maintien de son indépendance, et en émettant ce vote, dit le ministre, vous remplirez, j'en suis certain, les vœux et les intentions de vos commettans.

Après quelque discussion, la motion d'ordre de M. Desmanet est mise aux voix et rejetée.

En conséquence, la discussion ne sera point ajournée.

Demain séance publique.

LIEGE, LE 17 DÉCEMBRE.

On écrit de Londres, 13 décembre :

« Le *Standard* dit qu'il espère que la formation du cabinet sera complétée ce soir. Il annonce déjà que les membres suivans de la chambre des communes ont été élevés au ministère.

Sir Robert Peel,
Le marquis de Chandos,
Sir Edward Knatchbull,
Sir George Murray,
Sir Henry Hardinge,
M. Henry Baring.

« Les arrangemens ministériels, ajoute le *Standard*, ne sont pas encore entièrement terminés, et les charges ministérielles des pairs n'ont pas, que nous sachions, été fixées. »

On lit dans le *Courier* :

« On attend lord Stanley à Londres. Tous les journaux admettent que sa seigneurie a refusé de se joindre au ministère, mais le *Morning-Post* semble espérer que le ministère peut compter sur son appui au parlement. »

Dans la séance d'hier le ministre de la guerre a fait une déclaration importante, il a annoncé que d'après les renseignemens qui lui sont parvenus, la Hollande fortifie toutes ses places et ses positions militaires ; elle renouvelle ses approvisionnemens, et en fait de nouveaux ; elle appelle sous les armes les miliciens et les schutters ; les paroles du ministre de la guerre ont été confirmées par son collègue des affaires étrangères. (V. Bruxelles)

Le discours de M. Liedts, en même temps qu'il explique l'une des raisons pour lesquelles toutes les classes de la nation ont montré à la révolution un si invariable attachement, en dépit de quelques sacrifices réels, doit être aussi un avertissement du danger qu'il y aurait à s'engager dans un système opposé.

Ce n'est pas seulement le chiffre d'un budget qui en fait l'impopularité, c'est surtout son assiette. Les financiers hollandais avaient pour principe de faire contribuer la population plutôt que la fortune : ils vendaient le droit d'exister et de se chauffer ; nous n'avions pas celui de respirer ; ce droit se vend encore. Delà ces impôts qui mesuraient à l'ouvrier le pain et la viande, et cet autre impôt aussi inconcevable sur les cheminées : partout le fisc intervenait pour tracasser les citoyens par des visites et des procès-verbaux ; il se chargeait même de démoraliser et de rainer l'ouvrier par les chances de la loterie.

La réforme financière du congrès a été autant un acte politique que de bienfaisance nationale, et sans doute il faut en partie attribuer à la chute de toutes ces entraves fiscales, la résignation avec la

quelle les classes ouvrières ont supporté des interruptions ou des diminutions dans leurs salaires de tous les jours.

Pendant que l'état se privait de ces ressources d'une facilité oppressive et impolitique, la propriété foncière acceptait généreusement pour elle-même les charges du provisoire du pied de guerre. Un pareil spectacle était vraiment libéral. Il réconciliait à la révolution l'estime de ses détracteurs, et il faisait taire de justes plaintes.

Maintenant on revient sur les dégrèvemens de ceux qui ont peu, et on dégrève ceux qui ont presque tout. Pour justifier cette réaction, on dit que la propriété foncière est possédée par le grand nombre : quoique la propriété soit ici beaucoup plus divisée qu'en France, on peut cependant, par l'analogie de la statistique de ce dernier pays, se faire une idée de la fortune de l'immense majorité de tous nos propriétaires en sabots et qui mangent de la viande aux grands jours de fête.

Les quatre cinquièmes de ce qu'on appelle des propriétaires, paient de 1 fr. à 20 fr. Si l'on ajoute à ce fait que le fisc absorbe le quart du revenu net, on verra que les plus favorisés par cet ordre de choses possèdent un revenu net de quatre-vingts francs.

Ceux qui atteignent cette limite de fortune forment déjà une aristocratie intermédiaire entre les rentiers de quelques francs et les véritables propriétaires, et cependant que deviendraient ces singuliers aristocrates, surtout ceux qui sont pères de famille, s'ils ne suppléaient par le travail de leurs mains, à leur position dérisoire de rentiers ? Les citoyens qui vivent réellement de leurs revenus composent l'infiniment petit nombre ; on peut, par des classifications que nous appellerons de véritables roueries, faire illusion à la masse qui n'a proprement de revenu que son salaire, mais cette masse est traitée d'autant plus durement par le fisc que l'ensemble des impôts renchérit davantage les objets de consommation.

Le *Constitutionnel des Flandres* ajoute les réflexions suivantes à l'article communiqué, que nous avons emprunté au *Journal des Flandres*, dans lequel il est dit que le gouvernement couvrira entier les pertes que pourrait éprouver la société cotonnière par suite de l'arrêté de Guillaume, en date du 10 juillet dernier :

« Il doit y avoir erreur, sinon au fond, du moins dans les termes de cette nouvelle. Nous savons que la banque, aidée à ce qu'il paraît par un auguste personnage, a fait des facilités à la société cotonnière ; mais il ne nous semble pas juste de dire que le gouvernement aurait fait et ferait à quelques industriels cotonniers des largesses qui surpassent de beaucoup les subsides votés pour le soutien et l'encouragement de toutes les industries du royaume. »

— On mande de Mons :

« La contrebande se fait dans ce moment à la frontière avec la plus grande facilité ; ici, à Quévrain, à Valenciennes, à Lille et dans tout le département du Nord, il y a beaucoup de puissans contrebandiers qui garantissent le passage des marchandises de petit volume à deux pour cent de remise et même à moins. (G. des Flandres.) »

— Les assises de la province de Liège, pour le premier trimestre de 1835, s'ouvriront le lundi 6 février prochain, à Liège. M. Dupont-Fabry conseiller en la cour, est nommé pour les présider ; pour siéger en qualité de juges aux dites assises, MM. les conseillers Franssen, Mockel, Masbourg et Crossée ; et pour suppléans au besoin, MM. les conseillers Dupré et de Brouckart.

Celle de la province de Limbourg s'ouvrira le lundi 19 janvier prochain, à Tongres. M. Mockel, conseiller en la cour, est nommé pour les présider.

— L'*Union*, en rapportant la nouvelle de l'échange des ratifications du traité d'extradition avec la France, ajoute :

« Si nous sommes bien informés, le traité ne comprendrait pas tous les faits énumérés dans la loi du 1^{er} octobre 1833. Ainsi, en matière commerciale il n'y aurait lieu à l'extradition que dans le cas de banqueroute frauduleuse. Tout ce qui est réputé délit serait omis du traité avec la France. »

l'usage de ce pays étant de ne demander ni d'accorder d'extradition pour des faits de cette nature. Le texte du traité ne tardera probablement pas à être publié.

— Nous avons reçu une lettre sur le Spectacle; nous la publierons demain.

— On prétend que lord Durham s'est chargé, de concert avec sir John Hobhouse et lord Duncannon, etc., de rassembler les forces radicales, qui, à présent, sont un peu dispersées et désorganisées. On attend aussi lord Brougham qui doit se hâter de quitter Paris dans le même but.

— Un arrêté royal du 5 décembre approuve l'élection faite par l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, dans sa séance du 22 novembre dernier, de M. Quetelet, en qualité de son secrétaire perpétuel, en remplacement de M. Dewez, décédé.

— Un espagnol vient de traduire dans sa langue les *Paroles d'un Croyant*, et il a soumis à l'approbation de l'abbé de Lamennais, qui lui a adressé une lettre de remerciemens des plus flatteuses.

— On lit dans un journal de Bruxelles :

« Un courtier-maron, le sieur Gay, ancien commis de M. Dehaes, banquier en cette ville, ayant spéculé pour son compte à la bourse, et s'étant vu dans l'impossibilité de payer à la liquidation du 15 de ce mois des différences s'élevant ensemble de 4 à 5,000 francs seulement, a mis fin avant-hier à ses jours. Ce malheureux jeune homme a pris un fiacre sur la place de la Monnaie et s'est fait conduire à Boisfort; pendant le trajet il s'est brûlé la cervelle d'un coup de pistolet. Le cahot de la voiture ayant empêché au chocher d'entendre le bruit de la détonation; il ne s'est aperçu de l'événement qu'arrivé à sa destination.

D'après une lettre qu'il a écrite à la personne chez laquelle il demeurait, le déficit qu'il éprouvait n'était que de 4,000 fr., il y indique un meuble, où cette personne trouverait de quoi payer ses autres dettes, qui sont peu importantes, lui légua sa montre en reconnaissance des bons soins qu'elle lui a donnés. »

— On écrit de Bruges, 12 décembre :

« Le navire le Robuste a été déchargé aujourd'hui seulement, à cause du mauvais temps; demain on commencera son chargement de sortie. Ce navire que j'ai visité scrupuleusement, parce que mon devoir m'y obligeait, est beau et bon; il présente toutes les commodités désirables à l'équipage de guerre, déjà ici depuis lundi, mais qui ne peut aller à bord jusqu'à ce que les hamacs et autres objets, expédiés d'Anvers samedi par le dernier bateau, soient arrivés ici; malheureusement ce bateau est arrêté à Gand par un autre qui est coulé dans le canal et intercepte le passage.

« Certaines branches d'industrie et de commerce se sont empressées de fournir des marchandises, afin d'essayer de s'ouvrir des débouchés avec les parages que doit visiter le Robuste.

« Voici un extrait de la liste de l'équipage. Agent du gouvernement, MM. Ed. Smits, chef de division au ministère de l'intérieur; commandant, A. de Sorgher, lieutenant de vaisseau, subrécargue, A. Cornélissen, capitaine de navire d'après les lettres de mer, n'ayant aucune autre besogne que celle relative à la cargaison. » (Mercur.)

— Les journaux ont annoncé qu'on venait d'ordonner le relèvement de tous les rails placés sur la route en fer dans la direction de Bruxelles à Malines, et que cette mesure très-onéreuse pour l'état, était attribuée à un emboitement contraire au parcourt que les roues des wagons doivent recevoir.

Pour faire ressortir l'inexactitude de cette nouvelle, il suffira de faire remarquer qu'une machine locomotive et des wagons ont été essayés à diverses reprises, et très-récemment encore sur la partie de la route entièrement achevée, entre Vilvorde et Eppenheim, et que ces épreuves ont été très-satisfaisantes : le public a pu en juger. Quand à la partie

de la route entre Vilvorde et Bruxelles, elle n'est point encore terminée sur aucun point; il est bien vrai que dans quelques endroits des rails ont été posés; mais maintenant il faudra encore les aligner. (Em.)

VARIÉTÉS. — Découvertes importantes.

Le *Journal des Débats* publie les détails suivans sur un voyage fait dans l'Asie mineure par un jeune savant français. Les découvertes dont il est question dans cet article sont bien faites pour exciter la curiosité et l'intérêt de nos lecteurs :

« M. Charles Texier, architecte distingué et remarquable par une quantité de connaissances variées qui rendent les voyages si fructueux, a été, sur le vœu de deux académies des inscriptions et des beaux arts, chargé par les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, d'explorer l'Asie Mineure tout entière, sous le rapport des sciences, de l'histoire, des arts, et des antiquités. Ce jeune voyageur a surpassé les espérances qu'avaient fondées sur lui les deux corps savans et le gouvernement qui lui avaient donné cette mission. M. Texier, par l'emploi de ses connaissances et la nature de son esprit, a su se concilier la faveur du séraskier pacha, premier ministre de l'empire ottoman et gouverneur de l'Anatolie. Dès lors il a obtenu l'accès facile dans tous les mosquées et même dans Sainte-Sophie, où peu d'européens avaient pu pénétrer. Il a eu la faculté de dessiner, de mesurer, de décrire à son aise ces grands monumens de l'école Byzantine et Arabe, et a fait déjà parvenir aux deux académies un grand nombre de plans, de dessins qui étendent beaucoup nos connaissances sur ce genre d'architecture, type originel de notre architecture gothique; il a en outre dessiné les obélisques de Constantinople, et retrouvé dans l'un d'eux, érigé par Théodose, l'orgue à soufflet qu'on croyait d'invention arabe, et qui n'a paru dans l'Occident qu'au temps de Charlemagne.

« Parti de Constantinople en mai 1834, il a relevé et dessiné les ruines et les inscriptions de Nicée, de Nicomédie, de Pruse, et de là s'est avancé dans l'intérieur de l'Asie.

« Il a dressé la carte des pays parcourus par lui, et trouvé l'emplacement de plusieurs villes entièrement inconnues aux géographes.

« La ville antique d'Azani forme une des découvertes les plus curieuses de son voyage. Là, existe un grand temple grec, péripète de marbre blanc et de la plus belle conservation. On sait que jusqu'ici on ne connaissait aucun monument antique de cet ordre, ni en Grèce, ni en Italie, ni ailleurs. Il a retrouvé de plus, un théâtre en marbre, d'ordre dorique, dont les gradins, le proscénium, la scène et jusqu'aux salles des mimes sont dans l'état le plus parfait de conservation. Tout est couvert de bas relief grecs, d'un style admirable. Les ponts, les gymnases, les basiliques, tous construits en marbre, existent dans la même intégrité.

« D'Ancyre, il est arrivé à Galatgik, *Galatôn Tiekos*, ville des Gallo-Grecs, remplie d'inscriptions et de monumens curieux. Il s'est ensuite dirigé vers Amasie, patrie de Strabon et Néo-Gésarée, capitale de la Cappadoce. Dans cette route, à dix lieues de l'Halys, il a fait des découvertes que je rapporterai dans les propres termes de ces lettres. « J'ai trouvé, dit-il, sur les frontières de la Galatie, une ville de la plus grande importance. « Figurez-vous plus de trois mille carrés de terrain couvert par des monumens Cyclopiens, d'une belle conservation, des citadelles, des palais, les murailles avec les portes ornées de têtes de lions, et des glacis comme ceux des places fortes, inclinés à 35 degrés et de 10 à 12 mètres de pente; un temple immense dont l'appareil est admirable; il est entouré de part et d'autre de cellules ou chambre dont une seule pierre forme la paroi, et qui cependant ont 6 à 7 mètres de longueur. Sa disposition avec ces cellules, me ferait soupçonner que j'ai devant les yeux le temple de Jupiter de la ville de Tavia, si les géographes ne s'accordaient à placer cette ville sur l'Halys. Le temple servait d'asile, d'après

Strabon. Tout cela a besoin d'être discuté plus tard. J'ai levé la carte du pays et les plans détaillés de tous ces monumens.

« Mais tout cela s'efface, croiriez-vous, devant un autre monument situé dans les montagnes voisines. C'est une enceinte de rochers naturels, aplanis par l'art, couvert de sculptures du tems des Perses, et certainement antérieures à Hérodote. On y voit représenté l'entrevue du roi de Perse et d'un roi que je crois être de Paphlagonie. Cette scène se compose de 60 figures dont quelques-unes sont colossales. Le roi de Perse est monté sur un lion et entouré de toute la pompe asiatique; l'autre roi est armé d'une massue, il est barbu et coiffé d'un bonnet conique très-élevé. Toute sa suite, qui se compose de figures élégamment vêtues, est disposée ainsi : Un corps de soldats, trois généraux; trois princes, une suite de *porphyres* (gardes du corps), précédés chacun d'un soldat, la marine représentée par deux hommes qui portent une barque; un monarque qui paraît un roi vaincu, des *doryphores*, tous vêtus de longues robes et portant sur le dos des sortes de carquois ou d'ailes, enfin le roi qui tient dans ses mains le présent.

« Le roi de Perse, au contraire, est suivi d'un guerrier de sa nation, monté également sur un lion, de princes montés sur des aigles à deux têtes, et d'un cortège de trente figures. Enfin, sur une partie de rocher voisine est une figure colossale de roi, portant un emblème indéfinissable. Dans une autre aufractuosité de rocher sont d'autres figures plus faciles à dessiner qu'à décrire, dont les bras sont des têtes de lion et les jambes, des monstres marins; les coiffures sont des casques coniques tout couverts d'ornemens. La conservation de cet admirable monument est parfaite. Il serait fâcheux que, faute des soins qui me sont nécessaires, je n'arrivasse pas à terminer ces travaux, tout ce qui est topographie et géologie serait absolument perdu. En partant de ce lieu, j'ai parcouru la Cappadoce, Géarée, Konieh, l'Isaurie, je me suis traîné à travers toute la Pisidie, et je suis arrivé sur le bord de la mer, à Adalia, épuisé par la fatigue et les maladies. »

« Dans sa traversée du Taurus, au milieu des plaines désertes et brûlées qu'il enferme, M. Texier a été attaqué du choléra, forcé d'être lui-même son médecin, de faire chaque jour quinze lieues à cheval dans cet état, pour trouver un gîte et de l'eau. Ses ressources pécuniaires étaient épuisées, et il est tombé presque mourant à la porte du pacha d'Adalia; qui lui a donné la meilleure maison de la ville, tous les soins qu'exigeait son état, et est venu chaque jour le voir et le soigner. De là il s'est rendu par mer à Smyrne, d'où il nous écrit ces détails datés du 25 octobre 1834. »

VILLE DE LIEGE. — MILICE NATIONALE.

Les bourgmestre et échevins, vu les lois du 8 janvier 1817 et 27 avril 1820 relatives au service de la milice nationale;

Vu les instructions de M. le gouverneur de la province en date 18 novembre dernier, touchant les obligations à remplir et les mesures à prendre afin d'assurer l'exécution desdites lois pour la levée de 1835; arrêtent :

Les individus mâles, nés depuis le 5 janvier jusqu'au 31 décembre 1816 inclusivement, appelés par leur âge à concourir pour la levée de 1835, sont requis de se faire inscrire au bureau du commissaire de police de leur quartier où se trouve un registre ouvert à cet effet, sous peine d'être condamnés à une amende de 5 florins (70 francs 58 centimes) au moins, et de 100 florins (214 francs 64 centimes) au plus, ou en cas d'insolvabilité absolue, à un emprisonnement de quatre jours à six semaines; ils justifieront de leur âge par une expédition de l'acte de leur naissance.

Les pères et mères, les tuteurs et les administrateurs des hospices, sont tenus de faire inscrire leurs fils ou pupilles, par eux-mêmes ou par des personnes autorisées à cet effet par écrit sous peine d'en courir une amende de 25 florins (52 francs 91 centimes) au moins, et de 100 florins (214 francs 64 centimes) au plus, sans préjudice des poursuites à exercer contre lesdits enfans ou pupilles conformément à la loi.

Les individus mariés appartenant par leur âge à la levée de 1835 sont également tenus de se faire inscrire sauf à produire pour leur exemption, les titres de leurs mariages et la preuve de l'existence de leurs épouses; quelque soit enfin, le droit qu'on puisse avoir à une exemption, soit définitive ou provisoire, on devra toujours se faire inscrire et prendre part au tirage.

Les étrangers établis dans le royaume Belge sont considérés, comme habitans sous le rapport du service de la milice par l'art. 6 de la loi du 27 avril 1820; en conséquence, ceux qui appartiennent à la levée de 1835 par leur âge, de même que ceux appartenant à une levée antérieure, lesquels arrivés récemment n'auraient pu se faire inscrire encore, satisfont également à cette obligation, et ils seront portés sur un état séparé pour être l'objet d'un tirage supplémentaire de la classe à laquelle ils appartiennent, à moins de fournir la preuve que quand ils se sont fixés sur le territoire de la Belgique ils avaient dépassé leur 23^e année. Sont dispensés de faire partie de la milice les étrangers n'exerçant dans le royaume une profession que temporairement, tels que domestiques, apprentis, compagnons, etc. parce que leur résidence ne peut être considérée comme preuve qu'ils ont l'intention de se fixer définitivement dans le royaume.

Les registres d'inscription seront arrêtés par nous le 20 janvier 1835 et clôturés définitivement le 28 du même mois; ceux qui après ce délai, seront reconnus n'avoir pas été inscrits, seront arrêtés sur le champ et conduits ensuite devant M. le gouverneur de la province pour être statué sur leur sort conformément aux dispositions des art. 10 et 14 de la loi du 27 avril 1820.

Le présent sera affiché et publié dans les journaux de cette ville afin que nul ne puisse prétexter cause d'ignorance.

Les bourgmestre et échevins, vu l'article 21 de la loi du 8 janvier 1817, portant que « les miliciens non remplaçans, substituans ou volontaires, qui dans le courant de l'année dernière, soit par le décès d'un père ou d'une mère veuve, soit par la séparation légitime des parens, soit enfin par le décès d'un ou de plusieurs frères auront obtenu conformément à l'article 94, droit à l'exemption et qui demandent en conséquence leur congé définitif devront s'adresser par écrit aux autorités locales avant le 5 janvier de chaque année;

Informent les individus que la chose concerne, ou leurs parens, tuteurs ou curateurs de la disposition qui précède, afin qu'ils n'ignorent pas les avantages que la loi leur accorde sous ce rapport, et les invitent à se présenter avant le cinq janvier prochain leurs réclamations écrites et appuyées des pièces justificatives.

Liège, le 42 décembre 1834.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège: le secrétaire DEMANY.

ETAT-CIVIL DE LIEGE, Du 16 DÉCEMBRE.

Naissances 7 garçons 3 filles.

Décès: 4 garçons, 2 filles, 1 homme, savoir: Jean Wa-seige, âgé de 67 ans, armurier, faubourg Ste.-Marguerite, veuf de Marie Jeanne Absolon.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

CIRQUE OLYMPIQUE

DE LA VILLE

MM. TOURNAIRE, FRERES,

SITUÉ PLACE ST. PIERRE, A LIÈGE.

Aujourd'hui MERCREDI, 17 décembre 1834, spectacle extraordinaire en deux parties.

La première représentation de l'ATTAQUE DU BIVOUC DES LANCERS et les DEUX AMIS, ou le CHIEN LIBÉRATEUR DÉFENDANT LE DRAPEAU DU RÉGIMENT, grande scène historique et militaire.

Suivie de la GRANDE MANŒUVRE DES LANCERS POLONAIS, et plusieurs autres scènes dont l'affiche donnera le détail.

Na. — Les personnes qui désirent prendre des billets à l'avance, sont priées de s'adresser chez M. CARBILLET, au Manège.

MM. TOURNAIRE frères, ont l'honneur de prévenir le respectable public qu'ils ne donneront que très peu de représentations, devant se rendre incessamment à Bruxelles.

A PLACER SUR BONNE HYPOTHÈQUE, une somme de SIX ou SEPT MILLE FRANCS. S'adresser à M^e CLERMONT, avoué, rue Place St. Pierre, n^o 24, à Liège. 378

A LOUER de suite, un BEAU QUARTIER, rue des Célestines, n^o 675 bis, réunissant toutes les utilités d'une maison et jouissance d'un jardin. S'y adresser. 407

A VENDRE UN CHEVAL DE TRAIT pour 19 COUROMNES, rue de la Cathédrale, n^o 3. 381

RABAIS JEUDI 18 COURANT, à 2 heures après-midi, PRÈS DU PONT D'ILE, ON VENDRA CABILLEAUX, RIVETS, RAIES, FLOTTE; le tout très frais.

A LOUER

UNE MAISON avec un grand jardin située à Liège, rue des Soeurs Grises ou Clarisses n^o 407 bis. S'adresser à M. JENICOT joaillier marchand orfèvre rue Neuvice n^o 977 ou à M. JENICOT avocat à Liège. 227

ON DEMANDE un AIDE en PHARMACIE, bien instruit, au n^o 697, rue St. Severin. 95

M. GELLAS, ténor au théâtre royal, ex-pensionnaire du Conservatoire de Paris, élève de MM. Ponchard et Bordogny, se propose de donner des leçons de chant et de vocalisation. Son adresse est rue du Pot-d'Or, n^o 619. 363

LA SOCIÉTÉ DES SARTS au Berleur commune de Montegnée, cherche un bon DIRECTEUR. S'adresser par lettres affranchies chez M. ROMEDEN, derrière la Comédie 228

On désire LOUER à des personnes sans enfans UN BEL APPARTEMENT composé de deux beaux salons, plusieurs chambres à coucher, cuisine, grenier, cave et CHAMBRE DE DOMESTIQUE, situé quai d'Avroy, EN FACE DU PONT, n^o 553^e 82

A LOUER DE SUITE, un QUARTIER indépendant à Ste.-Claire n^o 130. Composé d'une salle, deux places à coucher, une cuisine, une petite pièce à coté, un grenier et une cave. 228

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

ALMANACH DE LA PROVINCE DE LA COUR D'APPEL DE LIÈGE ET DE SON RESSORT.

40^e ANNÉE. — 1835.

UN BEAU VOLUME grand in 18 de 400 pages, imprimé sur CARACTÈRES NEUFS ET TRÈS LISIBLES, avec couverture imprimée. Liège, J. DESOER. Prix: broché, 4 fr. 25 c.; cartonné, 4 fr. 80.

Cet almanach a reçu cette année différentes améliorations essentielles. On y a ajouté:

1^o UNE CHRONIQUE GÉNÉRALE des événements politiques depuis le 1^{er} juillet 1833 jusqu'au 30 juin 1834, contenant 20 pages de faits intéressans et dont on a souvent besoin de rechercher les dates; cette chronique sera continuée d'année en année;

2^o LA LOI ELECTORALE, qu'il sera utile à MM. les électeurs d'avoir constamment à leur disposition, la moitié des membres de la chambre des représentans et du sénat devant être renouvelée en 1835;

3^o Une courte NOTICE sur la fameuse COMÈTE DE HALLEY qui sera visible en août, septembre et octobre prochain;

4^o LA DIVISION DES BUREAUX du gouvernement civil de la province et de ceux de la régence de Liège, avec l'indication de la répartition du travail;

5^o La note des pièces historiques les plus importantes qui se trouvent aux ARCHIVES DE LA PROVINCE;

6^o Le mouvement de la POPULATION DE LIÈGE depuis 1815, et une note sur les formalités à remplir aux BUREAUX DE L'ÉTAT-CIVIL, en cas de mariage, décès ou naissance;

7^o Une notice détaillée sur les ECOLES PRIMAIRES GRATUITES DE LIÈGE;

8^o Plusieurs articles nouveaux sur les ÉTABLISSEMENS PARTICULIERS D'INSTRUCTION;

9^o LA SOCIÉTÉ pour l'Encouragement des Beaux-Arts;

10^o L'ASSOCIATION MUSICALE pour la formation d'une caisse de retraite;

11^o Les ADMINISTRATIONS DES POSTES de la province, avec les heures du départ et de l'arrivée des courriers (ce qui n'avait pas encore été donné pour Verviers, Spa, Huy et Herve);

12^o LA SOCIÉTÉ DU LION BELGE, établie à Liège, avec son prospectus;

13^o LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE;

14^o Le THÉÂTRE, les ARTISTES et l'ORCHESTRE, etc.

Cet Almanach contient du reste les mêmes matières que les années précédentes, mais rangées dans un meilleur ordre et avec les modifications nécessaires, comme l'indication de la somme pour laquelle des établissemens d'instruction ou autres figurent au budget de la ville de Liège en 1834. On voit, par exemple, aux articles respectifs, combien la police, les pompiers, etc. coûtent à la ville, combien coûtent et combien rapportent les taxes municipales, etc., etc.

On a indiqué très exactement les noms de tous les fonctionnaires de la cour d'appel de Liège et des tribunaux qui en ressortent, ainsi que ceux des juges de paix, suppléans, notaires, avec le jour, l'heure et le lieu des audiences des juges de paix. On a également indiqué les noms des bourgmestres, assés-eus et secrétaires de toute la province, ainsi que les villages, hameaux, maisons isolées dépendant de chaque commune. L'indication du lever et du coucher du soleil, qui était fautive ainsi que dans d'autres almanachs, a été rétablie d'après l'Annuaire de l'Observatoire de Bruxelles pour 1835.

Cet almanach se vend aux adresses suivantes:

A LIÈGE, chez J. DESOER, imprimeur-libraire, place St. Lambert, et à la LIBRAIRIE-GUILMARD, rue Vinave d'Ile.

A VERVIERS, chez MM. E. COUMONT, DE DAMSEAUX fils et Mme. V^e RENARD CROISIER, libraires.

A HUY, chez Mlle. GODIN et chez M. KNOPS père.

A AUBEL, chez M. MATHIAS, libraire.

A SPA, chez M. MARECHAL, libraire.

A STAVELOT, chez M. TALBOT, agent-d'affaires.

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR, A LIÈGE.

ALMANACH

DE LA PROVINCE DE LIÈGE, OU TABLEAU DES FONCTIONNAIRES,

COMPOSANT LES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES, CIVILES, JUDICIAIRES ET MILITAIRES DE LA PROVINCE, POUR L'ANNÉE 1835.

Revu avec la plus grande exactitude, rédigé sur les renseignements officiels, et augmenté de plusieurs articles nouveaux. Volume grand in-18 de 364 pages, broché et rogné, couverture imprimée. Prix 4 fr. 20 cent.

Le même cartonné, papier maroquiné et étiqueté, 4 fr. 70 centimes.

Se vend à Liège, chez J. A. LATOUR; à Aubel, chez H. J. MATHIAS; à Waremme, chez MEUNIER; à Hoy, chez L. GOBIN, H. KNOPS et FREUDHOMME-GODIN; à Verviers, chez veuve RENARD-CROISIER et P. J. RENAND; à Spa, chez DOMMARTIN et A. MARECHAL; à Stavelot, chez TALBOT; à Dolhain Limbourg, chez J. F. BAGNOUL.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 6 déc. — Métalliques, 99 3/4 — Actions de la banque 1272 0/0.

Bourse de Paris, du 15 déc. — Rentes, 5 p. 100, 106 30 fin cour., 106 55. — Rentes, 3 p. c. 76 50, fin cour., 76 70 — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 93 25; fin cour., 00 00. — Emprunt Guebhard, 43 1/4; fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 100, 41 1/8; fin cour., 00 0/0; 3 p. 100, 26 0/0; fin cour., 00 0/0; différée 00 0/0. — Cortès, 38 1/8. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 00 0/0; fin cour., 00 0/0 — Empr. romain, 95 0/0; fin cour., 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 0000.

Bourse d'Amsterdam, du 15 déc. — Dette active, 53 15/16. Dito, 99 15/16 — Bill. de change, 23 3/4 0. — Oblig. du Syndicat, 92 1/4 0/00 — Dito, 75 1/2 0/00. — Rente des dom., Act. de la Société de commerce, 102 3/4 0/0 Rente française, 00 0/0. — Dito de 1833, 00 00. — Obl. russe Hop. et C^e, 103 1/4 0/0. Dito de 1828, 103 5/8 0000 — Inscrit. russes, 00 0/0 0000 — Empr. russe 1831, 98 1/4 0/00. — Rente perp. d'Esp. 000 0/0 — Dito 00. — Dette diff. d'Esp., 45 1/4 00 000. — Obl. mét. Autriche, 98 0/0 00/00 — Lots chez Gollals, 0/00. — Cert. Naples fac., 000 1/0. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. de Brésil, 78 3/4. — Cortès, 00 0/0 00/00. — Dito Grec, 0 — Lots de Pologne, 122 0/0.

Bourse d'Anvers, du 16 décembre.

Changes,	à courts jours.			à deux mois.	à 3 mois.
	A	P	A		
Amsterdam.	112 2/10	perte.	A		
Londres.	12 06 1/4		P	11 97 1/2	P
Paris.	47 3/8		P	47 0/10	46 7/8
Frankfort.	36 1/4		A	36 1/8	P 35 7/8
Hambourg.	35 1/2		A	35 1/4	
			Escompte 4 0/10.		

Effets publics, Belgique. — Dette active, 103 0/0 P 0 1/10 diff. 44 0/0 0. — Oblig. de l'entr., 95 P. — Empr. de 48 mill. 97 1/4 1/2 P. — Id. de 12 mill., 0/1. Id. de 24 mill., 00 0/00. Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000. Oblig. synd., 0/00. — Rent. remb., 2 1/2, 88 A et 95 P 0/0. — Espagne. Guebb., 42 3/4 P 00 0/0 1/4. perp. Paris, 5 p. c. 00 0/0. Id. perp. Amst., 42 3/4 000 00 00 0/0. — Idem dette différée, 14 5/8 0/0.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

100 balles café St. Dominique, à 32 1/2 cts. cons.
200 canast. sucre Java, à fls. 18 3/8 ent. nat.
500 canast. sucre Java brun, à fls. 16 1/2 ent. étr.

Arrivages au port d'Anvers, du 13 et 14 décembre.

Le koff belge Victoire, c. Rieke, v. de Bremen, ch. de café et sucre.

Le koff hanovrien Aurora, c. Warnkroll, v. d'Emden, ch. de café.

Le schooner anglais Providence Good Intent, c. Atkins, v. de Dunkerque, ch. de café.

Le brick américain Camilla, c. Watkins, v. de Rio-Janeiro, ch. de café.

Le koff Vr. Anna, c. Knyt, v. de Rotterdam, ch. de sucre, café et fer.

Le sloop belge l'Eclair, c. Claes, v. d'Alger, ch. de vin, laine et cuivre.

Bourse de Bruxelles, du 16 déc. — Belgique. Dette active 52 P 0/0. Empr. 24 mill., 97 1/4 P. — Hollande. Dette active 53 1/2 P. — Espagne Guebb., 43 0/10 A 0 perpétuelle Anvers 3 p. 100. 0. Id. Amst. 5 p. 100, 43 A. 000 0/00. Id. Paris 3 p. 100, 27 P. Cortès à Lond., 40 1/8 A 00. Dette diff. 14 1/2 A.

MARCHÉ DE HASSELT, du 16 décembre.

From. Thect., 45-75 — Seigle, 10 06 — Orge, 8-95 — Sarrasin, 8-10 — Avoine, 6 67 — Genièvre, à 10 degr. 42. — Beurre, kilog., 1-10

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.